

ASSOCIATION

« Les Amis du Sanctuaire de la Garoupe »

Déclarée à la S/préf. de Grasse le 24/01/01 N° 0061018552
Œuvre d'intérêt général (art 200 & 238 bis du code général des impôts).
Siège social : 13 rue G. Clemenceau 06600 Antibes

JOURNAL N° 33

Activités de l'association du premier semestre 2017.

Compte Rendu succinct de notre assemblée Générale du 06 avril 2017

La séance débute à 17h30, en présence de 45 membres de l'association, dont notre Conseil d'administration, de Mme Depétris, qui représente le maire d'Antibes, du père Chalard, recteur du sanctuaire, responsable du site religieux de la Garoupe (aux termes d'une convention signée avec la Municipalité), et de Me Trastour, responsable administratif et financier de la paroisse.

Le président, Pierre Magherini souhaite la bienvenue à tous les participants, puis détaille et commente les activités de l'association tout au long de l'année 2016, en s'appuyant sur un diaporama photos.

Par ailleurs, M. Magherini :

-remercie d'emblée les épouses et époux qui assurent les permanences de l'association et tous les assidus qui viennent les vendredis sur le plateau accueillir et informer les visiteurs ;

-évoque ensuite la question préoccupante des ex voto : certains n'ont pas repris le chemin du sanctuaire – Maero, Léonetti, l'image etc... le buste du recteur S. **Trotabas** et d'autres, en très mauvais état, n'ont pas été restaurés avant d'être exposés. Or, l'association a la capacité de le faire (70 ont été restaurés par ses soins).

-insiste sur le fait que le **blason** dessiné en dessous de la fresque de Mr Clergues n'a rien de ressemblant avec la réalité et propose que l'association finance le nouveau blason sous le contrôle des services de la ville,

-rappelle, que l'association a été « oubliée » lors de la cérémonie d'inauguration du retable alors qu'elle a participé financièrement et très largement à cette opération;

- précise qu'il attend une réponse à sa demande de photographe le bateau **Alabama** ;

-rend compte de la visite, au sanctuaire, de Monseigneur Balsa, Evêque d'Ardèche et d'un évêque d'Ukraine, Monseigneur VIKENTYIY de l'Ancienne église d'Antioche ;

-rappelle la poursuite de la parution, tous les six mois, d'un journal d'information qui retrace nos activités et la mise à jour régulière du site internet, qui fournit beaucoup d'indications à et sur nos visiteurs.

Le trésorier, M. Moscone, présente ensuite la situation des finances de l'association en s'appuyant sur des tableaux et bilans projetés sur écran. Nous avons un déficit d'environ 400€. Le quitus est donné à l'unanimité pour nos activités de l'année (nous avons versé le solde de 8 000€ pour la restauration du retable).

Le Conseil d'administration, composé de 15 personnes (plus 2 de droit), est reconduit pour l'année.

Mme Moscone, qui tient nos comptes depuis de nombreuses années, sollicite et reçoit l'accord pour intégrer le Conseil.

Le secrétaire de l'association, M. Chiosi, fait le point sur un contentieux qui a affecté la sérénité de l'association. Il évoque et commente les diverses réunions qui ont eu lieu avec les autres associations actives sur le site du sanctuaire et dénonce l'attitude de ceux qui se sont peu investis sur le terrain, mais qui n'en appellent pas moins à notre mise à l'écart. Il évoque sans complaisance la confrontation du 6 janvier, le caractère humiliant de ses suites et demande réparation.

Mme Depétris prend alors la parole. Elle confirme que la Mairie a délégué son autorité en matière de gestion du site religieux de la Garoupe à l'autorité de l'évêché, représentée localement au niveau exécutif par le Père Chalard. Elle détaille le projet général « Sanctuaire de la Garoupe », réalisé sous l'égide de la Mairie, fait l'inventaire des travaux effectués et des sommes investies, souligne la bonne facture du résultat obtenu malgré des difficultés techniques imprévues, mais reste discrète sur les avantages de notre présence sur le site et sur l'intensité de notre engagement. Elle confirme notre financement du retable (plus de 45 000€), mais passe sous silence notre mise à l'écart lors de son inauguration.



Le **Général Quentel**, membre du Conseil, fait une déclaration et regrette la tournure polémique prise bien inutilement par les derniers développements et appelle à une reprise du dialogue sur des bases nouvelles.

Le **Père Chalard** présente sa conception de la répartition des activités entre les divers mouvements associatifs intervenant sur le site. **Il passe sous silence les incidents de janvier**. Il précise que si un visiteur de marque se présente, notamment un ecclésiastique, il souhaite être prévenu car il lui appartient alors de le recevoir. D'ailleurs, s'agissant de l'évêque d'Ukraine, il s'avère que ce personnage ayant été déclaré persona non grata par le diocèse, l'accueil « vip » qu'il a reçu était donc une erreur. Le président rétorque que cette disposition lui était inconnue et que l'association accueille tout le monde.

Protestations dans l'assemblée – un adhérent se lève et dit que l'église doit accueillir tout le monde. Une autre demande où sont passées les **stalles**.

Le **président** reprend la parole pour évoquer l'altercation violente du 06 janvier 2017, restée sans réparation, et les deux autres qui ont suivi (20/01 et 24/02).

Il précise qu'il ne peut admettre qu'une dame de 74 ans, agissant dans le cadre de l'association, soit empoignée et ses cartes postales subtilisées (main courante déposée et projetée). Il demande que des excuses soient présentées à cette personne.

Il dénonce également les demandes d'intervention sur place des services de la ville (20/01) et de la police municipale avec fourgon (un gradé et deux agents le 24/02), en méconnaissance de l'ancienneté de notre présence et du dévouement démontré sans faille.

A ce moment, le **Père Chalard** se lève, tente un commentaire, se ravise et quitte précipitamment la séance, visiblement hors de lui. Les personnes présentes, qui attendaient des explications, expriment leur forte désapprobation.

Un adhérent se lève, rejoint le recteur à l'extérieur et lui demande de revenir en salle pour renouer les fils du dialogue. Le père argue de l'aveuglement et du parti pris de ses interlocuteurs et confirme son retrait.

Maître Trastour intervient alors pour calmer les esprits et appelle à la compréhension mutuelle.

Le **président** rappelle que par le passé l'association a entretenu des relations amicales et confiantes avec quatre recteurs successifs. Puis, pour permettre de développer les événements incriminés avec tout un chacun, il invite l'assistance à prendre le pot de l'amitié (préparé par Mr J. Diamma).

Nous remercions **Mme Depétris** et **M° Trastour**, d'être restés et d'avoir écouté, à bâtons rompus, les doléances et réactions des adhérents.

La séance s'est terminée vers 19h45.

Nous étions environ 45 présents. 55 procurations ont été enregistrées à ce jour.

Notre présence :

Le 21 avril 2017 : Nous avons fait visiter le sanctuaire à 50 personnes (2 cars). Une promotion de l'école nationale.

Les vendredis, nous avons une multitude de visiteurs de toutes nationalités. Les visites se font à la demande. Nous sommes en relation avec les tours opérateurs, les hôtels, musées et autres organismes de tourisme, M. Moscone a ajouté une visite complète du plateau de la Garoupe, avec documentation.

Pour parfaire notre action, nous avons traduit la brochure en anglais.

Nous serons présents pour les fêtes de Notre Dame de Bon Port (Premier jeudi de juillet).



Un peu d'Histoire des ex-voto

Nous avons restauré le bateau : **le renard**.



Le Renard (maquette réalisée par Michel Castaing en 2011 et restauré en mars 2017 par lui-même).

Long totale: 30m. Long coque: 19m. Maître-bau : 6m. Déplacement 70 tonnes.
Lancement 1812.

Dernier bateau armé de Robert Surcouf.

Le **cotre** (de l'anglais *cutter*) est un voilier à un mât gréé en voile aurique à plusieurs focs, rapide et maniable, généralement équipé d'une grand-voile à corne, d'un flèche et de deux focs : le foc *sensu stricto* et la trinquette. (*Wikipédia*)

Réplique construite à St Malo en 1991.

Commandement : La Créole, l'Emilie, le Cartier

La Clarisse : 200 tonneaux, 20 canons et 100 hommes d'équipage.

La Confiance : Frégate de 24 canons et 160 hommes d'équipage, construite en 1799.

Le Revenant : Trois Mâts de 400 tonneaux et 20 canons.

Le Renard : armé, il est lancé 15 Mai 1813, hommes d'équipage 46, 4 canons et 10 caronades (gros canon court).

Cinq bâtiments de la marine nationale ont porté le nom de Surcouf.

Distinction : Chevalier de la Légion d'honneur.

Grade : Enseigne Arme : Capitaine Corsaire. Il a à son actif 44 prises.

Allégeance :  Royaume de France  Royaume de France  République française  Empire français

Robert Charles Surcouf est un corsaire français. Marin intrépide, il harcèlera sans répit les marines marchandes et militaires britanniques, non seulement sur les mers de l'Europe, mais aussi sur celles de l'Inde. Il devient l'un des plus riches et puissants armateurs de Saint-Malo, doublé d'un prospère propriétaire terrien de 800 hectares. Il est fait Chevalier de la Légion d'Honneur.

Naissance : 12 décembre 1773 à Saint-Malo.

Décès : 8 juillet 1827 (à 53 ans) à Saint-Servan.

Mariage : 28 mai 1801 avec Marie-Catherine BLAIZE de Maisonneuve (1779 – 1848). Il aura 7 enfants.



7 octobre 1800, prise du Kent par la Confiance.



Cinq bâtiments de la marine nationale française ont porté le nom de Surcouf.

Un aviso mixte de 531 tonneaux (1858 – 1885). Un croiseur à vapeur de 1 850 tonneaux (1889 – 1921). Un croiseur sous-marin (1929 – 1942). Un escorteur d'escadre D621 (1954 – 1972). Une frégate F711 (1993 –)

FIGURE de PROUE

Ht : 1m10 Un panneau est accroché sur la statue :

A NOTRE DAME DE BON PORT

En RECONNAISSANCE de sa MISERICORDIEUSE ASSISTANCE

1947/1986 l'équipage de la SNS 102 d'Antibes



Les faits suivants sont rappelés par Mr Francis Ninzoli.

En 1980, le bateau de sauvetage Vice-Amiral Barnaud est appelé à intervenir de nuit au large du Cap d'Antibes.

Un incendie s'est déclaré sur un voilier de plaisance allemand, avec deux personnes à bord (catégorie Junker. Long 7m, larg. 2,60m, une cabine).

Aux commandes du bateau de sauvetage, le capitaine Roger Degioani, avec trois accompagnateurs : Francis Ninzoli, Jacques Dulmayer et Joseph Chiarelli.

Arrivé sur zone, les deux allemands sont pris en charge ; du voilier il ne reste que le balcon avant et cette figure de proue que nous avons récupérée et offerte au sanctuaire de la Garoupe.



Vice-Amiral Léon BARNAUD

Né le 28 décembre 1845 à Antibes. Décédé le 29 août 1909 à Antibes.



Fiche du bateau

La vedette Vice-amiral Barnaud- SNS 102-V1 de 1972.

Affectée à Antibes le 16 octobre 1972 puis à Théoule, de 1994 à 1997.

Bénédiction le 21 octobre 1972 par Mgr Bournique, curé archiprêtre d'Antibes, en présence de l'Amiral Amman-Parrain, Pierre Merli, maire d'Antibes-Juan les Pins, marraine : Mme Barnaud, veuve du V/A Barnaud.

Porte le nom d'un officier général de la Marine né à Antibes (1845-1909) qui eut une carrière particulièrement active et brillante. Mêmes caractéristiques que la V1 « Docteur Pierre Burgot » du Havre.

Constructeur : Chantier de Rovere à La Seyne-sur-Mer. Coque en bois plastifié.

Longueur 12,5m, largeur 3,60m, déplacement 12 t, tirant d'eau 1,15m.

Vitesse 17,6 nœuds - 2 moteurs Poyaud-L 520 S de 270cv.

Capacité de la soute à combustible : 1 100 litres. Autonomie : 210 milles (vitesse de croisière).

6 hommes à bord. Indicatif radio : FO 2640.

Réformée le 5/6/98 après 41 ans de bons services et vendue 90.000 F à Mr Rondet.

Avait remplacé le canot « Amiral de Grasse ». Elle est réformée après 41 ans de bons service. La vedette est remplacée à Antibes en mars 1994 par la V1 SNS 129 « Notre-Dame de la Garoupe ».

Enterrement : Le 10 Mai 2017 à 10 heures, nous avons accompagné Mr Jean VEZIANO, un authentique antibois, à sa dernière demeure. La cathédrale d'Antibes était archipleine. Notre ami Jean-Paul (son fils) était très entouré par sa famille, une grande partie du Conseil Municipal et de très nombreux amis. Mr J. VEZIANO repose en paix au cimetière des Semboules.

Avec son épouse Francine il avait repris la boulangerie de ses parents, Antoine et Aurélie, qui avaient créé l'affaire en 1924.



(photo Bonhomme)

Nous attendons les réponses à nos diverses requêtes (Alabama, blason, Stalles etc.) et nous réitérons nos propositions : pour parachever la restauration du sanctuaire, il faudrait revoir la présentation et la lumière, restaurer les ex-voto en mauvais état et faire une nouvelle base de classement afin d'en exposer beaucoup plus (nous sommes disposés à assurer une grande partie du financement).

Nous assurons une permanence sur le plateau, tous les vendredis de 14h30 à 17h30.

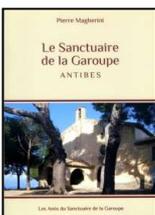
Nous avons apporté de nombreuses modifications à notre site internet : deux nouvelles rubriques ont été créées. Vous les trouverez dans la page d'accueil : journaux et ex-voto en PDF. Cela vous permet de relire tous nos journaux et aussi une partie des ex-voto avec tous les renseignements que nous avons pu nous procurer.

Vous pouvez y trouver également des photos du sanctuaire, du plateau et de nombreux renseignements historiques.

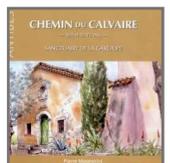
La composition du conseil d'administration est en ligne. Rubrique « association » (<http://garoupe.free.fr>).

Depuis son origine, notre association a inscrit 533 adhérents. A ce jour, 257 personnes ont renouvelé leur adhésion pour 2016. Encore grand merci pour votre aide. Cela nous permet de faire connaître notre sanctuaire et de poursuivre nos recherches.

Toute l'équipe vous souhaite de passer de bon été.



Actualités : Vous trouverez nos deux livres sur le Sanctuaire et sur le chemin du Calvaire, par correspondance, par internet (35€ et 8€+ Frais de poste) ou à la demande sur place.



Merci de votre confiance en renouvelant votre cotisation.

Horaire d'ouverture du sanctuaire de 11h à 17h30. Dimanche messe à 11h30. Fermeture le lundi.